

ANNEE 2026

DATES DES REUNIONS DU COMITE TERRITORIAL POUR L'EXAMEN DES DOSSIERS CFP

Aucune rétroactivité n'est acceptée, il convient de déposer votre demande de prise en charge en fonction du calendrier ci-dessous afin d'obtenir l'accord de financement ayant le début de votre formation.



CALENDRIER 2026

CFP CLASSIQUES (demande de CFP hors diplôme relevant des études promotionnelles)

DEBUT DE LA FORMATION	DATE LIMITE D'ENVOI DES DOSSIERS	DATE DES REUNIONS (sous réserve de modification)
Entre AVRIL 2026 et AOUT 2026	30 JANVIER 2026	Mardi 17 MARS 2026
Entre JUILLET 2026 et DECEMBRE 2026	07 MAI 2026	Mardi 30 JUIN 2026*
Entre SEPTEMBRE 2026 et MARS 2027	24 JUILLET 2026	Jeudi 27 Août 2026
Entre JANVIER 2027 et MAI 2027	30 OCTOBRE 2026	Jeudi 10 DECEMBRE 2026*

CFP ETUDES PROMOTIONNELLES

(demande de CFP visant un diplôme relevant des études promotionnelles Arrêté du 23/11/2009)

- * Les dossiers de CFP Etudes Promotionnelles sont examinés uniquement au cours de 2 réunions :
 - . 30 juin 2026 pour les formations débutant au 2ème semestre 2026
 - . 10 décembre 2026 pour les formations débutant au 1er semestre 2027
- N'attendez pas vos résultats d'admission à la formation pour nous adresser votre dossier dans les délais, l'attestation d'admission pourra être transmise dès sa réception pour complément de votre demande.

A NOTER

- ✓ Tous les dossiers de demande de financement doivent être envoyés obligatoirement <u>en recommandé</u> <u>avec accusé de réception</u> ou remis en mains propres à la délégation territoriale ANFH à Reims 20 rue Simon.
- ✓ Tout dossier incomplet sera retourné.
- ✓ Tout dossier arrivé hors délai sera examiné à la réunion suivante.

MODALITE D'EXAMEN DES DOSSIERS BILAN DE COMPETENCES ET CONGE VAE

Les demandes de financement de Bilan de Compétences et de VAE sont examinées au fil de l'eau.

Les dossiers peuvent être envoyés à tout moment de l'année.

Attention : Il est impératif de prévoir le <u>démarrage de la prestation au plus tôt 45 jours après l'envoi du</u> <u>dossier complet</u> (exemple : pour un dossier envoyé le 1 er septembre à l'ANFH, le Bilan de Compétences ou l'accompagnement VAE ne pourra pas commencer avant le 15 octobre) avec accord écrit reçu de la part de l'ANFH).

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS CONTACTEZ:



Laurie GUERINI

Conseillère en Dispositifs Individuels de formation

et évolution professionnelle Tél: 03.26.87.78.23



